



B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire Année 2026/2027

1. Principes et objectifs

Le Lycée Les Méharées affirme son engagement en faveur d'un **climat scolaire respectueux, sécurisant et bienveillant**, dans lequel chaque élève doit pouvoir apprendre et évoluer sans subir de violence, d'intimidation, d'humiliation ou d'exclusion.

Le présent dispositif s'inspire des principes du programme français **pHARe** et est adapté au fonctionnement et au contexte de l'établissement.

Il repose sur six axes :

Prévenir → Sensibiliser → Repérer → Signaler → Protéger et traiter → Suivre et évaluer

Tout élève, parent ou membre du personnel peut signaler une situation préoccupante.

2. Une politique claire de l'établissement

Le règlement intérieur rappelle que sont interdits et peuvent faire l'objet de mesures éducatives ou disciplinaires :

- les violences physiques et verbales ;
- les insultes, humiliations et moqueries répétées ;
- les menaces et intimidations ;
- l'exclusion volontaire et répétée d'un élève ;
- les violences ou comportements à caractère discriminatoire ;
- le cyberharcèlement ;
- la diffusion de photos, vidéos ou informations destinées à humilier ou menacer un élève ;
- Toute autre conduite répétée portant atteinte à la sécurité, à la dignité ou au bien-être d'un élève.

Les comportements commis en dehors de l'établissement ou sur les réseaux sociaux peuvent également être pris en compte lorsqu'ils ont des conséquences sur la vie scolaire ou la sécurité des élèves.

Signaler une situation préoccupante n'est pas dénoncer : c'est contribuer à protéger.

3. L'équipe ressource « Prévention et lutte contre le harcèlement »

Une équipe ressource est désignée chaque année par la Direction.



📍 B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
☎ Tél. +222 36 16 80 84
✉ secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

Composition

- **Proviseur** : responsable du dispositif et de la coordination générale ;
- **Responsable Vie scolaire** : coordination opérationnelle et suivi quotidien ;
- **Professeur représentant le collège** -
- **Professeur représentant le lycée** -
- **Professeur représentant l'élémentaire** -

Selon les possibilités de l'établissement, l'équipe peut être complétée par un personnel de santé ou tout autre adulte ressource.

Missions

L'équipe est chargée de :

- coordonner les actions de prévention ;
- recevoir et traiter les signalements ;
- évaluer les situations ;
- assurer la protection immédiate des élèves ;
- organiser les entretiens nécessaires ;
- assurer le lien avec les familles ;
- proposer les mesures éducatives et disciplinaires appropriées ;
- organiser le suivi des situations ;
- établir un bilan annuel du dispositif.

Les situations sont traitées avec **confidentialité, impartialité, écoute et traçabilité**.

4. Des adultes clairement identifiés

Les élèves et les familles doivent savoir à qui s'adresser.

- Une communication permanente sera affichée dans l'établissement "parlons-en"
- plan de prévention affiché sur le site
- Les personnes-ressources référencées au sein de l'école et sur le site.

5. Un système de signalement accessible

Plusieurs moyens de signalement sont proposés :

- signalement direct auprès d'un adulte ;
- signalement auprès de la Vie scolaire en personne ou via le mail de la vie scolaire
- formulaire de signalement ;
- signalement par un parent ;
- signalement par un élève ambassadeur ;



📍 B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
☎ Tél. +222 36 16 80 84
✉ secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

- Dispositif permettant, lorsque cela est possible, un signalement confidentiel.

Tout signalement doit être transmis à la Direction ou à l'équipe ressource lorsqu'il concerne une situation potentiellement grave ou répétée.

6. Les élèves ambassadeurs

Le lycée met en place un réseau d'**élèves ambassadeurs de la prévention du harcèlement**.

Pour l'année 2026-2027, l'établissement pourra sélectionner jusqu'à **10 élèves volontaires**, issus de différents niveaux.

Recrutement

Le recrutement comprend :

appel à volontaires → candidature → échange avec un adulte référent → sélection → election → formation.

Les élèves retenus doivent notamment faire preuve de sérieux, de discrétion, de respect et de capacité d'écoute.

Missions

Les ambassadeurs peuvent :

- sensibiliser leurs camarades ;
- participer aux campagnes de prévention ;
- contribuer aux actions du CVL ;
- repérer une situation préoccupante ;
- écouter un camarade ;
- encourager un élève à demander de l'aide ;
- transmettre une situation à un adulte ;
- participer aux journées et actions de prévention.

Limites de leur rôle

Les ambassadeurs :

- ne sont pas des enquêteurs ;
- ne sont pas chargés de sanctionner ;
- ne règlent pas eux-mêmes les situations ;
- ne confrontent pas la victime et l'élève mis en cause ;
- ne remplacent jamais les adultes ;
- ne prennent jamais seuls en charge une situation de harcèlement.

Lycée Les Méharées,

B.P 1931 Nouakchott, Mauritanie - tel. : +222 36 16 80 84

<https://lyceeprivelesmeharees.com>



B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

Leur rôle principal est **d'écouter, d'alerter et d'orienter vers les adultes compétents.**

7. clairement identifiés

Les élèves au sein de l'école doivent savoir à qui s'adresser.

- affichage des élèves sur le site de l'école
- affichage sur les panneaux de l'école
- badge ou gilet au sein de l'école

8. Former les adultes au repérage

Une sensibilisation régulière des personnels est organisée afin de permettre un repérage précoce des situations.

Les adultes sont notamment attentifs aux signes suivants :

- changement brutal de comportement ;
- isolement ;
- absences ou retards répétés ;
- baisse inhabituelle des résultats ;
- refus de fréquenter certains espaces ;
- anxiété ou détresse visible ;
- dégradation des relations avec les camarades ;
- perte ou détérioration répétée d'affaires personnelles ;
- changement inhabituel dans la participation ou l'attitude en classe.

Une attention particulière est portée aux espaces et moments moins encadrés :

Récréations, toilettes, *cantine*, *transports*, entrées et sorties, couloirs et espaces numériques.

9. Prévenir et sensibiliser toute l'année

Des **moments citoyens** sont organisés tout au long de l'année.

Période	Thématique	actions
Septembre	Respect et climat scolaire	présentation avec les PP café avec les parents podcasts
Octobre	Comprendre le harcèlement	
Novembre	Harcèlement et cyberharcèlement	

Lycée Les Méharées,

B.P 1931 Nouakchott, Mauritanie - tel. : **+222 36 16 80 84**

<https://lyceeprivelesmeharees.com>



B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

Décembre	Empathie et rôle des témoins	expo heures de vie de classe, moments citoyens, enseignements ou actions du CVL. Ateliers participatifs Réunions et dialogues
Janvier	Réseaux sociaux et responsabilité numérique	
Février	Coopération et résolution des conflits	
Mars	Comment demander de l'aide ?	
Avril	Inclusion et respect des différences	
Mai-Juin	Bilan et engagement citoyen	

Les enseignants, professeurs principaux, délégués, CVL et élèves ambassadeurs peuvent participer à ces actions.

Journées à retenir

- journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école [ici](#)
- prix non au harcèlement [ici](#)
- Safer Internet Day - sensibiliser aux usages du numérique [ici](#)

10. Dix heures annuelles de prévention

Dans la mesure de l'organisation pédagogique de l'établissement, des temps spécifiques seront consacrés à la prévention du harcèlement, au développement des compétences psychosociales et au climat scolaire.

Ces temps pourront être intégrés aux **heures de vie de classe, aux moments citoyens, aux enseignements ou aux actions du CVL.**

Les thèmes abordés pourront comprendre :

- identifier le harcèlement ;
- distinguer conflit et harcèlement ;
- développer l'empathie ;
- savoir demander de l'aide ;
- savoir réagir lorsqu'on est témoin ;
- prévenir le cyberharcèlement ;
- utiliser les réseaux sociaux de manière responsable ;
- respecter les différences ;
- développer la coopération.



📍 B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
☎ Tél. +222 36 16 80 84
✉ secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

11. Distinguer conflit et harcèlement

Les personnels doivent être sensibilisés à la différence entre une situation de conflit et une situation de harcèlement.

Un conflit peut correspondre à un désaccord ponctuel entre deux élèves ou deux groupes.

Une situation de harcèlement peut notamment se caractériser par la **répétition des faits, une situation d'emprise ou de déséquilibre dans les relations et une difficulté pour l'élève ciblé à se défendre ou à faire cesser la situation.**

En cas de suspicion de harcèlement, il convient d'éviter de demander aux élèves concernés de « régler leur problème ensemble » ou d'organiser une confrontation directe.

La situation doit être prise en charge par les adultes compétents.

12. ressources

- site Lutte contre le harcèlement [ici](#)
- programme pHare [ici](#)



 B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
 Tél. +222 36 16 80 84
 secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

12. Protocole de traitement d'un signalement

ÉTAPE 1 – SIGNALER La situation peut être signalée par : ● l'élève concerné ; ● un témoin ; ● un parent ; ● un enseignant ; ● la Vie scolaire ; ● un élève ambassadeur ; ● tout membre du personnel.	ÉTAPE 4 – ANALYSER L'équipe ressource examine : ● les faits établis ; ● les éléments restant à vérifier ; ● la répétition éventuelle des faits ; ● les relations entre les élèves ; ● les conséquences pour l'élève ; ● les mesures de protection nécessaires.
ÉTAPE 2 – PROTÉGER La priorité est la sécurité et le bien-être de l'élève. L'établissement peut notamment : ● renforcer la surveillance ; ● identifier les espaces à risque ; ● désigner un adulte référent ; ● adapter temporairement certaines situations ; ● séparer les élèves concernés lorsque cela est nécessaire ; ● prendre toute mesure immédiate permettant d'assurer la sécurité de l'élève.	ÉTAPE 5 – AGIR Selon la situation, l'établissement peut mettre en place : ● des mesures de protection ; ● des mesures éducatives ; ● un accompagnement de l'élève ; ● des mesures concernant le groupe ou la classe ; ● des mesures disciplinaires lorsque les faits le justifient ; ● un accompagnement spécifique des élèves concernés ; ● une information et un accompagnement des familles.
ÉTAPE 3 – RECUEILLIR LA PAROLE	ÉTAPE 6 – SUIVRE



B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

Les entretiens sont conduits séparément avec : 1. l'élève concerné ; 2. les éventuels témoins ; 3. les élèves mis en cause ; 4. les familles, selon la situation. Les faits rapportés sont recueillis de manière factuelle.	Un adulte référent assure le suivi de l'élève. Des points de suivi peuvent être organisés à : J+2 → J+7 → J+15 → J+30 ou selon les besoins de la situation. La situation est considérée comme clôturée uniquement après vérification que les faits ont cessé et que l'élève peut évoluer dans l'établissement dans des conditions satisfaisantes de sécurité.
---	---

13. Traçabilité des situations

Chaque situation faisant l'objet d'un traitement formalisé est documentée dans une **fiche de signalement et de suivi confidentielle**.

Elle comprend notamment :

- date du signalement ;
- personne effectuant le signalement ;
- élève concerné ;
- classe ;
- nature des faits ;
- description factuelle ;
- lieu(x) concerné(s) ;
- fréquence et période ;
- témoins éventuels ;
- premières mesures prises ;
- responsable du suivi ;
- dates des entretiens ;
- mesures mises en place ;
- suivis J+7, J+15 et J+30 ;
- date de clôture.

Les informations sont conservées de manière confidentielle et accessibles uniquement aux personnels habilités.

14. Le rôle des parents

Les familles sont informées du dispositif dès le début de l'année scolaire.



B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

Une communication spécifique présente :

« Harcèlement scolaire : comment reconnaître, prévenir et agir ? »

Elle précise :

- ce qu'est le harcèlement ;
- les principaux signes d'alerte ;
- les particularités du cyberharcèlement ;
- les personnes à contacter ;
- les modalités de signalement ;
- la manière dont l'établissement traite les situations ;
- la manière dont les parents peuvent accompagner leur enfant.

Les parents peuvent effectuer un signalement directement auprès de la Direction ou de la Vie scolaire.

Objet : Harcèlement scolaire : comment reconnaître, prévenir et agir ?

Madame, Monsieur, chers parents,

La sécurité et le bien-être de chaque élève sont au cœur de nos priorités. Un dispositif de prévention et de traitement du harcèlement est en place dès le début de l'année scolaire.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Une violence **répétée**, verbale, physique ou psychologique, exercée par un ou plusieurs élèves contre un camarade, avec un **rapport de force inégal** et une volonté de nuire. Ce n'est pas un simple conflit.

Signes d'alerte

Refus soudain de venir à l'école, baisse des résultats, isolement ou tristesse, troubles du sommeil ou de l'appétit, maux de ventre ou de tête fréquents, affaires abîmées ou perdues, comportement inhabituel face au téléphone.

Cyberharcèlement

Il passe par les réseaux sociaux, messageries et jeux en ligne. Il se propage vite, touche l'élève jusqu'à son domicile et peut rester anonyme. **Conservez les captures d'écran.**

Qui contacter ?

Le professeur principal, le CPE ou responsable de la vie scolaire, l'infirmerie, le chef d'établissement ou son adjoint.

Comment signaler ?

Par rendez-vous au secrétariat, par écrit à la Direction, ou par téléphone et courriel : **[coordonnées]**. Merci d'indiquer les faits précis (dates, lieux, personnes, preuves). Tout signalement est traité avec sérieux et discrétion.



📍 B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
☎ Tél. +222 36 16 80 84
✉ secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

Comment l'établissement agit

Écoute de l'élève et de sa famille, enquête par l'équipe éducative, mesures de protection immédiates, entretiens avec les élèves auteurs et leurs familles, sanctions éducatives si nécessaire, suivi dans la durée et retour régulier aux familles.

Comment accompagner votre enfant

Écoutez-le sans jugement, rassurez-le (il n'est pas responsable), ne contactez pas directement l'autre élève ou sa famille, échangez régulièrement sur sa vie scolaire et ses usages numériques.

Ensemble, familles et équipe éducative, garantissons à chaque élève un climat scolaire serein.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

15. Le rôle du CVL et des délégués

Le **CVL** participe activement à la prévention du harcèlement et à l'amélioration du climat scolaire.

Une **Commission Respect et Climat scolaire** peut être créée au sein du CVL.

Elle peut proposer :

- des campagnes d'affichage ;
- des actions de sensibilisation ;
- des vidéos réalisées par les élèves ;
- des interventions dans les classes ;
- des actions sur le cyberharcèlement ;
- une journée ou semaine de prévention ;
- des propositions visant à améliorer les espaces de vie scolaire.

Les délégués de classe peuvent également transmettre à la Vie scolaire ou à la Direction les préoccupations collectives dont ils ont connaissance.

15. Calendrier annuel 2026-2027



📍 B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
☎ Tél. +222 36 16 80 84
✉ secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

SEPTEMBRE – LANCEMENT

- présentation du dispositif aux personnels ;
- identification de l'équipe ressource ;
- intégration des principes au règlement intérieur ;
- affichage des personnes ressources ;
- présentation du dispositif aux élèves.

OCTOBRE – MOBILISATION

- appel à volontaires pour les ambassadeurs ;
- sélection des élèves ;
- formation des ambassadeurs ;
- sensibilisation des classes.

NOVEMBRE – TEMPS FORT

« Les Méharées contre le harcèlement »

- affichage ;
- interventions ;
- activités pédagogiques ;
- mobilisation des ambassadeurs et du CVL.

DÉCEMBRE – CYBERHARCÈLEMENT

Sensibilisation aux :

- réseaux sociaux ;
- groupes de discussion ;
- photos et vidéos ;
- captures d'écran ;
- diffusion de contenus humiliants ;
- comportements responsables en ligne.



📍 B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
☎ Tél. +222 36 16 80 84
✉ secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

JANVIER – BILAN INTERMÉDIAIRE

Questionnaire anonyme auprès des élèves :

- « Te sens-tu en sécurité dans ton établissement ? »
- « Sais-tu à qui parler en cas de problème ? »
- « As-tu été témoin d'une situation qui t'a préoccupé ? »

FÉVRIER – INTERNET ET CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

Action menée avec les ambassadeurs et le CVL autour du cyberharcèlement et de l'utilisation responsable du numérique.

MARS – CVL ET CLIMAT SCOLAIRE

Campagne proposée par le CVL :

« Dans notre lycée, on ne laisse personne seul. »

AVRIL – FORMATION DES ADULTES

- retour d'expérience ;
- rappel du protocole ;
- identification des éventuelles difficultés ;
- adaptation du dispositif.

MAI – BILAN DES AMBASSADEURS

Présentation des actions réalisées et des propositions pour l'année suivante.

JUIN – ÉVALUATION ANNUELLE

Bilan portant notamment sur :

- nombre de signalements ;
- nature des situations ;
- lieux concernés ;
- actions réalisées ;
- actions de prévention ;
- retour des élèves ;
- retour des familles ;
- propositions pour 2027-2028.

16. Les documents du dispositif

Lycée Les Méharées,
B.P 1931 Nouakchott, Mauritanie - tel. : +222 36 16 80 84
<https://lyceeprivelesmeharees.com>



B.P. 1931 - Nouakchott, Mauritanie.
Tél. +222 36 16 80 84
secretariatmeharees@gmail.com

Lycée Les Méharées

MATERNELLE-ELEMENTAIRE-COLLEGE-LYCEE

Le dispositif Les Méharées sera accompagné des documents suivants :

1. **Politique de prévention et de lutte contre le harcèlement**
2. **Protocole de traitement d'une situation**
3. **Fiche de signalement confidentielle**
4. **Fiche de suivi de l'élève**
5. **Charte des élèves ambassadeurs**
6. **Calendrier annuel de prévention**
7. **Guide à destination des parents**
8. **Affiche « Un problème ? Parlons-en »**
9. **Questionnaire annuel sur le climat scolaire**

Principe général

Le dispositif repose sur une responsabilité collective :

Chaque adulte doit être capable de repérer et de signaler.

Chaque élève doit savoir qu'il peut parler.

Chaque signalement doit être pris au sérieux.

Chaque situation doit être traitée, suivie et documentée.

Le dispositif est présenté comme un **dispositif Les Méharées inspiré des principes du programme pHARe**, sans présenter l'établissement comme officiellement labellisé pHARe si les conditions institutionnelles correspondantes ne sont pas réunies.